

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-003

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



FINANCES

Budget communal - Affectation du résultat du compte administratif 2023

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2023 et vérifié la conformité avec le compte de gestion, Jean-Marc BODET adjoint en charge des Finances et de la Prospective, indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation permettant de couvrir au minimum le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le résultat de la section d'investissement reste toujours en investissement.

Pour mémoire, le résultat de clôture en fonctionnement au 31 décembre 2023 est égal à **2 808 342,97 €**. Le résultat de clôture en investissement, corrigé du solde des restes à réaliser, est égal à - 160 827,22 €. Il est négatif; il y a donc un besoin de financement à couvrir en investissement.

Il est proposé d'affecter la somme de 1 900 000,00 € en réserves (compte 1068), de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, et de reporter les 908 342,97 € restants en recette de fonctionnement (compte 002).

Le tableau d'affectation ci-après détaille ces opérations :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2023	2 581 348,30 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif)	226 994,67 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	2 808 342,97 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 (déficit)	
R 001 (excédent)	1 267 343,63 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
RAR dépenses	'- 1 686 020,65 €
RAR recettes	257 849,80 €
BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT	'- 160 827,22 €

AFFECTATION	
En investissement, Recette au compte 1068 Réserves (au minimum, couverture du besoin de financement)	1 900 000,00 €
En fonctionnement, Recette au compte 002 Report	908 342,97 €
ou DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE D 002	-- €

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat de fonctionnement 2023 tel que décrit ci-dessus.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	2

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le secrétaire de séance,
Pascal GIMENEZ

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



(Handwritten signature of Jean-Pierre Gaitet)